

N° 2025-075

OBJET :*Construction de logements
saisonniers – Souscription
d'un emprunt*

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 avril 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :24
pour :24
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par M. MUTILLOD Christophe à M. BERGER Jean-François,
- par M. CHALENCON William à M. MUFFAT Jean-François,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe,
- par M. VUAGNOUX Jean-Louis à M. MENOUD Jean-François,
- par Mme BERNAZ Célia à M. LOMBARD Gérald,
- par M. DEGENEVE Alain à M. VUATTOUX Rémy,
- par M. TOURNIER Henri-Victor à Mme TRABICHET Yannick.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose, pour le financement de la construction de logements saisonniers, de recourir à un emprunt d'un montant de 2 500 000 euros. Elle fait part aux membres du conseil communautaire des différentes propositions reçues.

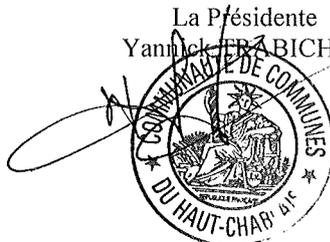
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne :
 - montant du prêt : 1 250 000 euros
 - durée du prêt : 25 ans
 - remboursement : termes trimestriels constants en capital
 - taux d'intérêt annuel : taux du Livret A + 1,50 %
 - base de calcul des intérêts : exact/360j
 - remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité égale à 4 % du capital remboursé
 - frais de dossier : 0,05 % du capital emprunté
- **décide** de retenir l'offre du Crédit Mutuel :
 - montant du prêt : 1 250 000 euros
 - durée du prêt : 25 ans
 - remboursement : termes trimestriels constants en capital
 - taux d'intérêt annuel : 3,55 %
 - base de calcul des intérêts : 365/365j
 - remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité égale à 5 % du capital remboursé
 - frais de dossier : 0,10 % du capital emprunté
- **autorise** Madame la Présidente à signer les contrats de prêt correspondant.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

